

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 9 janvier 2024 à 14H00

Séance n°1

- Sur 37 membres,

Etaient présents ou représentés les 36 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Cécile AYERBE
M. Stéphane AZOULAY
Mme Claudine BATAZZI
M. Jeanick BRISSWALTER
M. Marc DALLOZ
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Serge MILAN
M. William TATINIAN
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
Mme Anne-Sophie COLDEFY
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

M. Flavio CONTAT
M. Maxime GRANGE
Mme Alicia TEIXEIRA-ALVES

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
M. Laurent BARBIERI, CNRS
M. Frédéric CARLIN, INRAE
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA

Personnalités Qualifiées

2

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Jean ZIEGER, PNSD

Représentants des Etablissements associés

M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
Mme Elise TOSI, SKEMA

Représentant du CHU de Nice

M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Membre absent ayant donné procuration

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA

Etait absent ou excusé le membre suivant :

M. Didier ABADIE, ERACM

Invités présents

Mme Fabienne BLAISE, Rectrice de Région déléguée à l'ESRI

M. Régis BRANDINELLI, DGS

Mme Florence PISANO, DGSA

Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM

M. Thierry BENMUSSA, Directeur de cabinet

Mme Nadine GROSSO, DAJIM

M. Benjamin SEROR, DAJIM

La séance est présidée par Mme Sarah LABAT-JACQMIN, membre du conseil d'administration. Elle débute à 14h00.

1) ELECTION DU PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Après tirage au sort présentation du candidat N°1 : M. Jeanick BRISSWALTER

Déclaration de candidature à la présidence d'Université Côte d'Azur de Jeanick Brisswalter,
Professeur des Universités

« Lors des élections des conseils centraux de notre université, la communauté d'Université Côte d'Azur (enseignants chercheurs, chercheurs, enseignants, personnel administratif) a donné une majorité des voix à la liste C.A.R.E. dont j'étais le porteur, au conseil d'administration (1041 voix vs. 853 voix) ainsi qu'au conseil académique (1083 voix vs. 856 voix). Ce résultat démocratique me conduit avec légitimité à me porter candidat à la présidence d'Université Côte d'Azur.

Ma candidature est aussi celle d'une équipe renouvelée connaissant les grands enjeux et dossiers de l'ESR et qui auront à cœur de mettre leurs compétences et énergie au service de notre université, de notre site et de notre territoire afin de garantir à nos étudiants les meilleures chances d'employabilité, à nos actions de recherche et d'innovation de se déployer pleinement et de s'inscrire durablement sur les cartes nationale, européenne et mondiale de l'ESR.

Depuis sa création en 2020, grâce à l'aide de l'équipe de gouvernance, des directions des établissements composantes et associés, des directions de composantes, et d'unités de recherche, de toute notre communauté et, malgré le contexte si particulier de ces quatre dernières années (épidémie de covid, confinements, travaux d'ampleur...), notre Université s'est transformée d'une façon remarquable et sans comparaison dans le paysage de l'Enseignement Supérieur Français (ESR) français et international, assurant ainsi sa légitimité et donc sa pérennité. Ce paysage est en constante évolution ce qui implique pour nos Universités de **défendre avec compétence et crédibilité un service public de qualité tout en s'adaptant et en répondant aux grands enjeux sociétaux aussi bien au travers de nos formations que par la recherche et l'innovation.**

Université Côte d'Azur bénéficie aujourd'hui de la richesse de sa nouvelle structuration avec des Établissements Composantes d'excellence, de nouvelles composantes : les Écoles Universitaires de Recherche et les instituts thématiques qui adossent nos formations à la qualité de la recherche, des Instituts d'Innovation et de Partenariat pour participer à la

dynamique de développement de notre territoire en valorisant les travaux issus de la recherche vers nos partenaires socio-économiques et des établissements associés qui apportent leurs compétences à notre offre de formation ou de recherche. Dans un tel contexte, la construction, au cœur du territoire azurien, de la connaissance et de l'innovation nécessite l'élaboration d'une vision partagée par tous les grands acteurs du territoire. C'est cette vision que nous portons pour Université Côte d'Azur en promouvant trois types de coordination qui justifient pleinement la constitution du conseil d'administration de notre université et nos propositions de personnalités qualifiées pour le prochain mandat.

- Une coordination académique avec les grands acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, afin d'assurer de façon dynamique le lien formation recherche et de gagner en rayonnement international. Certains enjeux majeurs comme ceux liés à la transition environnementale ne peuvent être portés que sous l'égide des Universitaires en tant que Scientifiques libres et éclairés et nous devons jouer encore davantage ce rôle avec ambition ;
- Une coordination institutionnelle avec les grands acteurs publics, afin d'aligner nos priorités thématiques avec les moyens mis en œuvre grâce à une stratégie claire ;
- Une coordination socio-économique avec l'ensemble des acteurs publics (État, collectivités) et privés (entreprises, partenaires), afin de coconstruire une signature porteuse des qualités du site et de jouer pleinement un rôle dans la dynamique de développement de notre territoire.

Ma candidature et celle de l'équipe qui sera en responsabilité s'inscrit dans des valeurs et des engagements que nous avons mis en œuvre depuis 4 ans et que nous continuerons à développer :

- 4
- Université Côte d'Azur est un lieu où la liberté d'expression académique est garantie. Enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants, personnels exercent leur activité d'enseignement, de recherche de soutien administratif dans le respect de leur statut et dans les conditions d'indépendance et de sérénité indispensables à la réflexion et à la création intellectuelle.
 - Université Côte d'Azur s'engage dans une politique respectueuse de l'éthique et de l'intégrité dans tous ses champs d'action.
 - Université Côte d'Azur est une Université inclusive respectant la diversité, promouvant l'égalité femmes-hommes et l'absence de discrimination, le bien-être au travail et défendant les droits et libertés fondamentaux. Elle continuera à s'engager et avec encore plus de force dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

L'action d'Université Côte d'Azur que nous souhaitons mener dans l'ensemble de ses missions sera en permanence conduite avec :

- Exigence et ambition
- Confiance envers toutes nos équipes et tous les étudiants qui nous sont confiés
- Responsabilité envers le devenir de notre société
- Engagement dans ses missions de service public et dans son rôle de chef de file de notre site pour l'ESR
- Respect de la diversité et solidarité
- Ouverture d'esprit et sens collaboratif

Nos engagements pour le mandat qui s'ouvre portent sur nos missions principales et sur les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Université Côte d'Azur forme des étudiants et des professionnels dont les connaissances et compétences sont adaptées au monde dans lequel ils évoluent. Une attention particulière sera portée aux démarches scientifiques et expérimentales, aux capacités d'apprentissage, à la résolution de problèmes complexes, à la pensée critique et constructive, à la créativité, aux comportements collaboratifs et à l'esprit d'entreprendre.

Ainsi nous mettons et nous mettrons au premier plan :

- La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société.

Notre potentiel scientifique repose sur l'excellence disciplinaire développée au sein de nos laboratoires, nos établissements composantes, en partenariat avec les organismes nationaux de recherche. Parallèlement, la politique scientifique de l'université continuera de favoriser la transdisciplinarité nécessaire à la résolution de certains des problèmes complexes auxquels sont confrontées nos sociétés.

- La qualité de vie de nos étudiantes et étudiants.

L'accompagnement des étudiants tout au long de leur cursus universitaire est naturellement associé à un soutien fort dont nous avons toujours fait preuve et que nous continuerons à déployer pour toutes les initiatives étudiantes solidaires, culturelles ou académiques. Il comprend également un soutien fort aux étudiantes et étudiants les plus précaires. Nous continuerons notamment à déployer les dispositifs d'accès aux soins ou les soutiens en lien avec les associations étudiantes et le CROUS aux étudiant-e-s en situation de fragilité.

- L'orientation, la formation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle.

L'accompagnement personnalisé dans la construction de connaissances et de compétences est nécessaire afin de garantir la promotion sociale par une insertion professionnelle réussie. Favoriser l'employabilité de ses étudiants dans un monde en constante évolution est un défi que nous devons relever pour nos étudiants et nous continuerons à déployer tous les dispositifs permettant d'atteindre cet objectif.

- La motivation de ses personnels

Il n'est pas de grande université de recherche internationale sans un personnel motivé, engagé et valorisé. Nous continuerons, comme nous l'avons fait avec la mise en place d'un dispositif d'intéressement accessible à tous, de porter une attention particulière, dans le respect de la législation, à l'épanouissement de tous les personnels et à la reconnaissance de leur investissement.

- La diffusion de la culture humaniste et le développement de l'esprit critique au service des valeurs démocratiques.

La culture humaniste, issue du siècle des Lumières, qui est chère à l'Union européenne, se voit actuellement questionnée par l'émergence de pensées simplistes et réductrices et les nouveaux modes de communication. Nous nous engageons à faire des activités de l'université les vecteurs de promotion de cette culture, contribuant ainsi à former des citoyens éclairés. Dans ce cadre nous continuerons à favoriser et à valoriser l'engagement citoyen de nos étudiants et le dialogue entre la science et la société.

Pour porter, avec l'équipe de gouvernance, une politique ambitieuse, collective, responsable et engagée pour notre Université, je déclare mon intention d'être candidat à la présidence d'Université Côte d'Azur.

Dans ce cadre, je souhaite proposer comme personnalités qualifiées au conseil d'administration

Titulaire : Nathalie Hilmi : Responsable de la section « Economie environnementale » du Centre Scientifique de Monaco, membre du GIEC, auteure principale du Rapport spécial du GIEC sur l’océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique.

Suppléante : Karine Vittaz : proviseure du CIV Valbonne

Titulaire : Patricia Braun : Présidente du cabinet In Extenso Innovation Croissance, société en matière d’innovation durable, engagée dans la Convention des Entreprises pour le Climat

Suppléante : Stéphanie Pierre : directrice du Conseil Scientifique des îles de Lérins. »

Echanges

M. Frédéric Carlin déclare que le partenariat entre l’INRAE et l’Université, qui dure depuis de nombreuses années, est un franc succès. Il demande quelles sont les actions qui seront mises en œuvre afin d’assurer et poursuivre la réussite de cette collaboration.

M. Jeanick Brisswalter répond que la relation avec l’INRAE, emblématique des relations de l’université avec les organismes de recherche, a pour vocation de fixer l’ensemble de nos priorités et de nos moyens (à titre d’exemple : co-financement de thèse, post doc, environnement des chercheurs INRAE). Un comité de pilotage assure le suivi de nos actions. Des rencontres régulières s’organisent pour évaluer l’état d’avancement de nos objectifs. Il serait intéressant de développer nos actions et projets (définis par une convention) à l’international, sur l’innovation et la création de start up. Des développements pourraient être faits sur la création de chaires industrielles communes à l’INRAE sur ces thématiques (développement du territoire et de la projection à l’international).

M. Laurent Barbieri représentant le CNRS, s’interroge sur la nature des actions d’orientation stratégique assez concrètes à mettre en place pour permettre à l’avenir de renforcer l’attractivité du site en recherche et notamment pour fidéliser les talents en recherche.

M. Jeanick Brisswalter assure qu’il existe déjà un certain nombre de dispositifs, l’intérêt des Ecoles Universitaires de Recherche est d’impliquer les chercheurs sur des problématiques de formation et ainsi de décroiser la recherche et la formation. Des progrès peuvent être fait sur les moyens de valoriser l’implication des chercheurs sur les formations. Grace aux projets SFRI, Isite et IDEX des dispositifs permettent d’accueillir des chercheurs. Des réflexions sur la fidélisation des chercheurs et sur la définition des profils des postes sont en cours. UCA est l’un des 14 sites pilotes sur l’expérimentation et simplification à la suite du rapport Gillet.

M. Didier Forcioli relève la remarque du rapport de l’HCERES sur l’absence de compte rendu des comités du pilotage où doivent figurer les décisions politiques et stratégiques du site.

M. Jeanick Brisswalter assure que tout sera mis en œuvre pour un fonctionnement plus abouti du comité de pilotage, qui depuis la récente modification des statuts, sera principalement concerné par des orientations stratégiques de l’établissement.

Mme Claudine Batazzi déplore l’insuffisant taux de réussite en licence (56^{ème} rang national selon le classement du magazine « l’étudiant » qui tient ces sources du ministère).

M. Jeanick Brisswalter précise que le rapport de l’étudiant de 2023 se base sur les données récoltées en 2021 (sur les L1 de 2018) soit avant la mise en place du dernier contrat et cela ne concerne donc pas la mandature qui vient de se terminer. Les premières mesures d’accompagnement et d’environnement pédagogique datent de 2019 (L@UCA), depuis 2020 :

- le dispositif oui si (financement de 500 000€)

- loi ORE (financement obtenu pour accompagnement et support d’enseignant)

De façon générale il trop tôt pour évaluer les effets de l'accompagnement pédagogique. La question qui se pose est d'identifier les indicateurs qui ont une réelle efficacité.

Mme Alicia Teixeira-Alves demande quelle serait la position de l'université face à une situation similaire à celle survenue à l'IUT, et suggère une meilleure implication des étudiants concernés.

M. Jeanick Brisswalter assure que les étudiants ont été impliqués, il a fallu envisager une possible réorganisation du département informatique (envisager les coûts et bénéfices pour les étudiants). Il affirme et constate qu'une meilleure communication aurait permis d'éviter cette regrettable situation.

M. Flavio Contat constate que sous cette mandature, depuis plusieurs années déjà, l'université a largement évolué (rénovation des infrastructures, développement de nouveaux partenariats ...) mais, malgré toutes ces transformations UCA souffre d'une concurrence avec les plus prestigieuses universités françaises, de nombreux maux pèsent sur notre université qui pénalisent notre attractivité, un appareil bureaucratique colossal entrave son épanouissement. Il demande quelle serait la stratégie à adopter pour rendre UCA plus attractive à l'échelle nationale et plus préformante sur l'insertion professionnelle.

M. Jeanick Brisswalter confirme que l'insertion professionnelle de l'établissement se porte bien. L'amélioration de l'attractivité est un travail de longue haleine. Il faut une plus longue période pour évaluer les effets des actions actuelles.

M. Bernard Asso s'exprime en sa qualité de représentant du département et professeur d'université, des conventions ont été conclues entre l'université et le département et il s'interroge sur la montée en puissance de cette collaboration, en étant co partenaires dans la définition des priorités. La liberté d'expression pour tous et la liberté de recherche sera-t-elle toujours défendue ?

M. Jeanick Brisswalter déclare être profondément attaché aux valeurs de notre université et à la liberté d'expression. L'université est un lieu de débat où tous les sujets doivent pouvoir être abordés.

7

Candidat n°2 M. Luc PRONZATO

Déclaration de candidature à la présidence d'Université Côte d'Azur de Luc Pronzato,
Directeur de Recherche du CNRS

« Ma candidature s'inscrit dans un projet fidèle aux valeurs portées par les listes SPDU pour les élections aux conseils centraux d'UniCA. Un élément central du mode de gouvernance que nous voulons mettre en place repose sur l'idée que l'Université ne peut aller de l'avant, s'améliorer et progresser que si elle implique l'ensemble de la communauté dans son mouvement. Cela concerne l'ensemble de ses missions, de formation, avec ses volets vie étudiante et insertion professionnelle, comme de recherche, avec ses volets valorisation et innovation. Cela est essentiel si l'on veut que les ambitions régulièrement affichées d'excellence et de rayonnement ne demeurent pas de vains mots, servant trop souvent de vitrine utilisée comme écran pour masquer certaines réalités.

L'indication de quelques pistes et de chantiers à lancer dès le début du mandat paraît plus appropriée ici que la mention de grandes lignes de politique générale. Je me limite à en indiquer cinq ci-après.

Tout d'abord, atteindre l'objectif d'entraînement de l'ensemble de la communauté nécessite d'apporter simplification, transparence et démocratie au fonctionnement de l'établissement ainsi que de redonner du sens à nos métiers.

1) La trop grande complexité de notre organisation a été notée par le HCÉRES lors de son évaluation de l'établissement. La simplification que nous visons porte sur les procédures comme sur les structures. La superposition actuelle des 5 académies, 4 centres de référence et 9 programmes structurants interdisciplinaires de l'IDEX avec les 4 instituts thématiques d'UniCA, et leur imbrication dans les 8 ÉUR induit un enchevêtrement difficilement déchiffrable. Cela a de lourdes conséquences, notamment sur les procédures et circuits administratifs ainsi que sur le financement des équipes de recherche, sollicitées par de multiples appels à projets chronophages. Cette organisation est dommageable tant pour l'activité et le ressenti des personnels support au sein des structures en question, que pour l'efficacité des services rendus aux usagers. Dans le même ordre d'idée, la complexité de l'articulation entre les ÉUR, départements disciplinaires, campus et composantes dérogatoires (IUT et Polytech Nice Sophia) induit un fonctionnement insatisfaisant à plusieurs titres, notamment concernant les demandes de postes.

Afin de pallier ces difficultés, un groupe de travail « Simplification Administrative » sera constitué. Placé sous la responsabilité conjointe des vice-présidences RH, formation et Recherche, et composé de personnels de différentes catégories et de différentes composantes, il aura pour première mission de conduire un audit interne des services et structures concernés, avec pour objectif d'identifier les raisons précises des difficultés rencontrées. Il proposera ensuite des mesures de simplification, y compris en termes structurels, en visant une amélioration des conditions de travail et la restauration du sens de l'activité des personnels support, ainsi qu'une plus grande efficacité en termes de services rendus aux usagers. Il pourra s'inspirer notamment des meilleures pratiques mises en œuvre dans les différents établissements composantes et associés d'UniCA.

8

2) Alors que le fonctionnement actuel du CA est celui d'une chambre d'enregistrement de décisions prises au préalable, en comité de pilotage ou par la seule gouvernance, chaque séance du conseil sera désormais divisée en deux parties : L'une durant laquelle les conseillers seront appelés à se prononcer sur les propositions de la gouvernance, l'autre durant laquelle leur rôle de conseillers sera véritablement mis à contribution. Leurs avis et suggestions sur les points inscrits dans un ordre du jour pré-communicé seront entendus afin que la gouvernance établisse les propositions à transmettre au Conseil Académique ou à soumettre au vote lors d'un prochain CA. Par rapport au fonctionnement actuel, il s'agit donc de faire jouer au CA, sur une partie de son temps de travail, un rôle assuré aujourd'hui par le comité de pilotage, cette modification allant dans le sens de la simplification des circuits de décision recommandée par le HCÉRES. En matière de politique RH, une meilleure écoute des instances représentatives du personnel, CSAE et F3SCT, sera instaurée afin de répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs des personnels. Là aussi, nous renforcerons le dialogue et les échanges avec les établissements partenaires de manière à tirer parti de leur expérience en la matière, et nous favoriserons le travail en commun avec les CSAE et F3SCT des autres tutelles pour les UMR concernées.

Réussir à entraîner le plus grand nombre nécessite ensuite la définition d'objectifs motivants vers lesquels chacun ressent l'envie profonde de s'investir.

3) Nous souhaitons qu'UniCA s'engage pleinement dans la transition écologique. Dès notre prise de fonction, nous nommerons un Vice-Président ou une Vice-Présidente (VP) « Transition Écologique » de plein exercice et nous mettrons tout en œuvre pour satisfaire les exigences requises en vue de la signature des accords de Grenoble dès 2024. Plus généralement, nous veillerons à prendre en compte l'impératif de la transition écologique dans toutes les décisions

touchant à la vie universitaire. Il nous semble capital que l'université, en tant que service public de formation et de recherche, se montre exemplaire en ce domaine, vis-à-vis de la société toute entière mais en particulier de ses étudiants chez qui la catastrophe annoncée est génératrice d'une très forte anxiété. Former les étudiants, leur montrer par l'exemple l'existence de solutions réduisant notre impact environnemental, non seulement sera générateur d'espoir, mais contribuera à en faire des citoyens responsables et les préparera aux emplois de demain induits par la transition écologique. Par ailleurs, nous mettrons à profit la pluridisciplinarité de notre université pour contribuer aux réflexions et aux actions d'envergure au niveau régional, national et international dans la recherche de solutions d'adaptation de nos modes de vie, de consommation et de production, en prenant en compte les particularités de notre territoire azuréen. Afin de rendre son rôle pleinement opérationnel, le ou la VP « Transition écologique » sera en charge du pilotage de l'IMREDD (Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement Durable, sur le site éco-vallée), lequel verra son activité recentrée sur la transition écologique dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les collectivités territoriales et autres acteurs économiques.

L'Université doit enfin viser à remplir plus efficacement son rôle fondamental de service public et doit réussir à conjuguer le développement de son excellence académique avec un engagement territorial fort.

4) Cet objectif nécessite notamment que l'Université puisse accueillir les étudiants azuréens sans condition de ressources et quel que soit leur choix d'orientation. Les formations initiales réclamant aujourd'hui des frais d'inscription allant bien au-delà des droits d'inscription usuels (diplômes d'établissement, masters IDEX) devront donc pouvoir fonctionner sans cette ressource, et nous fournirons les moyens budgétaires nécessaires à cela. Un effort tout particulier sera consacré à l'amélioration du taux de réussite de nos étudiants, par l'augmentation du nombre de groupes, la mise en place de sessions de remise à niveau, le développement du tutorat, etc. La conduite de ce chantier, auquel nous consacrerons tous les moyens nécessaires, s'appuiera sur les échanges que nous entretiendrons avec les responsables de filières ainsi que les étudiants. Pour affirmer son excellence, UniCA devra renforcer ses partenariats avec les écoles prestigieuses du territoire azuréen : École des Mines de Paris et institut Eurécom à Sophia ; Sciences Po Paris à Menton ; Centrale Méditerranée implantée sur le site éco-vallée Plaine du Var. Ces partenariats pourront en particulier profiter à notre offre de formation continue à destination des entreprises, un secteur à développer fortement, non seulement au motif d'accroître les ressources propres d'UniCA, mais aussi et surtout compte-tenu de la demande importante émanant du secteur industriel, notamment dans le développement durable et dans les sciences informatiques, avec en particulier la montée en puissance de l'IA.

5) UniCA doit mieux exploiter ses atouts en faveur de son rayonnement international en y associant davantage ses établissements partenaires. Jusqu'à présent sa stratégie internationale a reposé davantage sur une approche *top-down* que *bottom-up*. Nous veillerons à mieux tirer parti des nombreuses collaborations internationales que nos équipes de recherche entretiennent avec des acteurs de premier plan, au meilleur niveau mondial, afin d'installer des partenariats institutionnels. Nous nous appuierons en même temps sur l'expertise des établissements et organismes membres d'UniCA, en nous efforçant de renforcer les partenariats qu'ils ont déjà mis en place. Par ailleurs, nous avons la chance de travailler sur un site particulièrement attractif sur le plan touristique, et nos équipes de recherche sont très fréquemment sollicitées pour organiser des colloques et conférences au niveau européen

comme international. Dans une démarche coordonnée avec les collectivités territoriales, nous amplifierons nos actions en ce domaine afin d'accroître ainsi la visibilité et la renommée internationale de notre établissement.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après deux propositions de personnalités extérieures pour le CA : une représentante du monde académique fortement impliquée dans les aspects transition écologique et développement durable, et une représentante du domaine de l'urbanisme et du logement social.

1) Titulaire : Mme Nadia Maizi : Directrice du Centre de Mathématiques Appliquées de l'École des Mines de Paris, Sophia Antipolis, auteure principale pour la contribution du 3ème groupe de travail au 6ème rapport du GIEC.

Suppléante : Mme Geneviève Fontaine : Chargée de recherche de l'Institut Godin, initiatrice du Pôle Territorial de Coopération Economique TETRIS, Grasse.

2) Titulaire : Mme Manon Richerme : Urbaniste, cheffe de projet à AGIS 06 (Agence de Gestion Immobilière et Sociale des Alpes Maritimes).

Suppléante : Mme Najja Bendieb : directrice du centre social La Ruche - La semeuse, Nice. »

Echanges

Mme Magali Altounian représentante de la Métropole Nice Côte d'Azur mais également aujourd'hui de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur s'interroge sur la manière dont sera définie la relation entre Université Côte d'Azur et les Collectivités Territoriales. Quel serait l'apport attendu des membres du Conseil d'administration ? Par ailleurs pensez qu'il soit pertinent d'envisager une représentation d'Université Côte d'Azur au Bureau de la Région Sud de Bruxelles afin de renforcer notamment sa place au sein de l'Union Européenne, mais aussi son influence au niveau international ?

M. Luc Pronzato pense que l'IMREDD est l'exemple type d'une collaboration entre la Métropole et l'Université qui mérite d'être développée. Cet institut est une vitrine pour toutes les actions entreprises sur le site autour des thématiques actuelles de développement durable. La culture est aussi un domaine de collaboration possible et souhaitable, notre VP Culture est le directeur de la Villa Arson.

M. Thierry Muller, Directeur de l'enseignement artistique de la Ville de Nice et donc à ce titre, du Conservatoire à Rayonnement Régional, de l'école municipale d'Arts Plastiques, de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville, trouve légitime de faire partie du collège des écoles d'art. Il demande quelles actions pourraient être mises en œuvre pour que cet apport, tout à fait particulier du milieu culturel au projet global de l'université, soit plus visible.

M. Franck Chikli s'interroge sur la stratégie de l'Université sur les Industries Créatives Culturelles et sur la garantie de la liberté d'expression.

M. Bernard Asso déclare que la liberté d'expression à l'université doit être totale. Elle nous est d'ailleurs garantie par la Constitution et demande quelle sera la position de l'établissement sur ce principe qui implique que tous puissent s'exprimer et qu'il y ait également la liberté de la recherche.

M. Luc Pronzato confirme qu'il s'agit bien d'un principe qui ne peut être que défendu et respecté. Par ailleurs l'université n'est pas un lieu pour faire du prosélytisme politique la distinction est parfois subtile.

Sur le sujet de l'ouverture à l'Europe et de la lisibilité à l'internationale le choix se pose de privilégier une université unique ou un collectif d'universités.

M. Alain Avena demande quels seront les impacts du processus de transformation d'Université Côte d'Azur en grand établissement pour la Villa Arson et comment sera définie sa place en tant qu'établissement composante.

M. Luc Pronzato affirme qu'un débat doit avoir lieu avec la Villa Arson sur ce sujet dont la portée est importante. Le cœur de ce sujet : objectif grand établissement, ne doit pas être une préoccupation ou une contrainte voire une obligation. Il faut y voir l'opportunité de réaliser de nouveaux projets, cette démarche ne doit aller de l'avant que si l'on y trouve un intérêt commun. Cette collaboration nous permettrait de renforcer les liens avec la recherche. Le rapport de l'HCERES tend vers la présentation d'un budget consolidé, cependant nous devons déterminer ce qui est préférable pour le site.

M. Stéphane Mazevet constate que l'ESR est en grande mutation (rapport Gillet sur la simplification de l'écosystème national). Quelle sera la philosophie de l'établissement face à ces changements de paradigmes.

M. Luc Pronzato pense qu'il s'agira probablement d'un changement majeur toutefois les desseins du gouvernement ne sont pas aussi lisibles.

Le fonctionnement actuel des organismes, semble être tout à fait adapté. Nos échanges avec ces organismes vont dans le sens d'un sentiment de satisfaction partagé. Il faut avancer de concert vers des évolutions souhaitées. On ne peut donc qu'afficher l'excellence des relations qu'il y a entre les organismes et l'université.

M. Maxime Grange préconise que les étudiants et les associations étudiantes soient davantage impliqués dans l'élaboration du schéma directeur de la vie étudiante. Il ajoute qu'il est essentiel de réduire les inégalités d'accès aux services pour les étudiants des sites délocalisés.

M. Luc Pronzato déclare que l'implication des étudiants dans la vie de l'université sera une priorité. Le conseil étudiant doit s'emparer de ces questions et faire des propositions. Il est essentiel que les étudiants soient force de propositions.

M. Flavio Contat revient sur la question de la liberté d'expression et demande quelle est la ligne rouge à ne pas franchir.

Mme Cécile Ayerbe s'interroge sur les relations de la gouvernance avec les EUR et sur le financement à trouver pour pouvoir ramener des formations aujourd'hui payantes vers des droits d'inscription usuels.

M. Luc Pronzato pense que ces questions n'ont pas de réel lien entre elles, l'université n'est pas un lieu de meeting politique.

Il indique sur le rapport entre la gouvernance et les EUR, que chacune, individuellement, sera consultée sur ses besoins. Des améliorations de la communication seront apportées, également au sein même de l'EUR et entre les départements disciplinaires, notamment sur les aspects stratégiques des campagnes de postes.

Il faut définir les instances décisives des EUR (mettre en place des bureaux de COSP) et plus largement veiller à structurer la chaîne décisionnelle.

Pour conclure Il répond sur l'amélioration du taux de réussite et préconise un développement du tutorat. Il rappelle que la formation continue à destination des entreprises et un rééquilibrage de la répartition de nos moyens peuvent être une solution à une meilleure gestion de nos finances.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret.

Considérant que le président d'Université Côte d'Azur est élu par les membres du conseil d'administration à l'exception des personnalités qualifiées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, selon l'article 33 des statuts,

Que cette majorité s'applique aux trois premiers tours de scrutin,

Considérant qu'au cours de la séance, étaient présents ou représentés 36 membres,

Qu'ainsi la majorité des deux tiers était fixée à 24 voix,

Considérant les deux candidatures retenues de M. Luc PRONZATO et de M. Jeanick BRISSWALTER,

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin, sur les 36 votes recueillis, 27 votes sont en faveur de M. Jeanick BRISSWALTER et 9 votes en faveur de M. Luc PRONZATO,

Que la majorité des deux tiers a ainsi été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur élit le Professeur Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur.

2) DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES SUR PROPOSITION DU PRESIDENT NOUVELLEMENT ELU

12

Présentation de M. Jeanick Brisswalter, Président d'UCA

Le prochain conseil d'administration se réunira le 30 janvier prochain. Pour être complet il doit compter 40 membres. Il reste à désigner, sur proposition du président, deux personnalités extérieures qualifiées.

- D'une part Mme Nathalie HILMI, Responsable de la section « Economie environnementale » du Centre Scientifique de Monaco, membre du GIEC, auteure principale du rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique et sa suppléante de même sexe, Mme Karine VITTAZ, Provisoire du CIV Valbonne.

- D'autre part, Mme Patricia BRAUN, Présidente du cabinet In Extenso Innovation Croissance, Société en matière d'innovation durable, engagée dans la Convention des Entreprises pour le Climat, et sa suppléante de même sexe, Stéphanie PIERRE, Directrice du Conseil Scientifique des Iles de Lérins.

Considérant que pour être désignées, les personnalités proposées doivent recueillir la majorité des suffrages valablement exprimés,

Considérant qu'à l'issue du tour de scrutin, sur les 36 votes émis, 36 votes unanimes ont été comptabilisés en faveur de la désignation Mmes Nathalie HILMI, Karine VITTAZ et Mmes Patricia BRAUN, Stéphanie PIERRE,

Que la majorité des suffrages valablement exprimés a été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur désigne en qualité de personnalités qualifiées du conseil d'administration :

- Mme Nathalie HILMI, titulaire et Mme Karine VITTAZ, suppléante
- Mme Patricia BRAUN, titulaire et Mme Stéphanie PIERRE suppléante

3) APPEL A CANDIDATURES A LA FONCTION DE VICE-PRESIDENT ETUDIANT

Présentation de M. Jeanick Brisswalter, Président d'UCA

Cette élection à la Vice-Présidence étudiant est très attendue et importante avec pour rôle majeur l'animation du conseil étudiant.

13

La procédure

- Appel à candidatures auprès des étudiants titulaires élus du conseil académique et du conseil d'administration.
- Une information par mél sera communiquée aux étudiants pour fixer les délais.
- Un formulaire de déclaration et une lettre d'intention sont à fournir avant le 25 janvier 2024.
- Un appel à candidatures sera également fait au prochain conseil académique.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16H15

Dates du prochain conseil d'administration : 28 janvier 2023

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.